

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 09 mars 2022 à 15h00**

Délibération n°2022-02

Objet : Exercice 2021 – Budget Principal

Approbation Compte Administratif et Arrêt du Compte de Gestion

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme NAYA représentée par M. ALENCON ; M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. LEFEBVRE représenté par Mme GEIL-GOMEZ, M. SALAT représenté par Mme TRILLES, M. CHARLAS représenté par M. GUERRA, Mme ARTIGUES représentée par M. RASPEAU.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. CIERCOLES.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. FOUCHIER représenté par M. GUILLEMET.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUEL ; Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES ; Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion 2021 du Comptable Public afférent au budget principal de l'établissement ;
- examiner et approuver le Compte Administratif 2021 afférent au budget principal.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2021, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire et l'assemblée est présidée par Madame Anne-Claire CAMAIN 2^{ème} Vice-présidente.

La 2^{ème} Vice-présidente propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2021, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 912 048,45€	Dépenses	384 534,11€
Recettes	9 036 328,78€	Recettes	882 314,23€
Déficit de l'exercice	-875 719,67€	Excédent de l'exercice	497 780,12€
Excédent reporté	6 098 240,00€	Déficit reporté	-251 442,30€
Résultat global	5 222 520,00€	Résultat global	246 337,82€

Après discussion, le Conseil d'Administration décide :

Après en avoir délibéré et après examen du Compte de Gestion, étude du Compte Administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget principal 2021 :

- d'approuver le Compte de Gestion 2021 établi par la Responsable de la Paierie Départementale,
- d'approuver les résultats 2021 et d'adopter le Compte Administratif 2021, qui est conforme au Compte de Gestion 2021 établi par la Responsable de la Paierie Départementale;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
le 09 mars 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ